

3 FEVRIER 2012 : CAPL Mutations au 1^{er} AVRIL 2012

Les CAPL compétentes pour les catégories C et B se sont tenues le 3 février 2012 pour examiner les demandes de mutations pour le mouvement d'avril 2012.

Rappelons que l'année 2012 est une année « transition », où, si des demandes se font concurrence, l'examen est fait :

- à l'ancienneté de la demande, si celle-ci n'a pas obtenu satisfaction au mouvement du 1^{er} septembre 2011. Ces demandes conservent donc un caractère prioritaire à préserver en maintenant la demande.
- à l'ancienneté administrative pour les nouvelles (ancienneté réelle dans l'administration).

Le Président de la CAPL, Philippe BAUDIER, a rappelé aux membres de la CAPL que la Direction s'efforce d'affecter les agents sur une catégorie identique ; à défaut, elle ne s'interdit pas d'affecter un agent d'une autre catégorie.

Le Président apporte quelques précisions :

- un remplacement peut se faire à compter d'une vacance à - 0.07,
- pour pallier les vacances, elle s'engage à activer différents leviers, comme heures supplémentaires et vacataires
- recrutement handicapés : 2 A et 2 B
- toute affectation au Service des Domaines se fait sur emploi Filière GP.

FO-DGFIP a déploré, dans les documents adressés aux élus, un manque de clarté mais surtout un manque d'informations évident ne permettant pas d'étudier correctement le mouvement proposé, par ex : départs en retraite (d'autant que la DIR a tenu compte des départs jusqu'au 01.06.2012) – Arrivées concours - Recrutement PACTE – Suppressions de postes – MLD (autorisant le remplacement de l'agent)... situations toujours liées aux questions Cat ? où ? remplacé ou non ? quand ? ce défaut d'information rendant la situation occulte laisse planer le doute sur les propositions de mouvement !

FO-DGFIP a également dénoncé l'affectation des recrutements PACTES sur des postes demandés (RH par ex) par les agents de Cat C du département. La Direction a répondu que le choix ne revenait pas à la CAPL !
Pour info : ce recrutement s'adresse aux jeunes de - 25 ans, non diplômés en recherche d'emploi. Le choix est fait par la direction locale parmi plusieurs candidats inscrits au Pôle Emploi. Dans la normalité, le candidat retenu est titularisé, un an plus tard, comme les agents recrutés par concours.

FO-DGFIP revendique en toute logique, que priorité soit donnée aux vœux formulés par les agents déjà en poste dans le département et que la Direction s'en assure avant toute nouvelle arrivée.

CATEGORIE C

- ◆ **7 emplois ouverts au mouvement du 1^{er} avril 2012 :**
Direction 3 (sans précision) – T. Hochfelden 1 – T. Schiltigheim Collectivités 1 – RF Strasbourg Municipale 1 - T. Roeschwoog 1.
- ◆ **16 demandes :**
 - ✓ **3 demandes 2011** (dont une annulée) : aucune n'a obtenu satisfaction.
Si elles sont maintenues, ces 2 demandes conservent une priorité pour le mouvement de septembre 2012 (traitement à l'ancienneté de la demande).
 - ✓ **13 demandes 2012** : 8 ont obtenu satisfaction
1 SIP Illkirch pour **Hochfelden** (au 01.06.2012) – 1 SIP Illkirch pour **DRFIP / DFT** – 1 GRH (en dispo) pour **Roeschwoog** – 1 Illkirch Collectivités pour **DRFIP/ L.REC** – 1 Paierie Départementale pour **CPS** – 1 France Domaine pour **RF Strasbourg** – 1 Saverne Collectivités pour **Paierie Départementale** – 1 SIP Schiltigheim pour **DRFIP/L.REM**

◆ **Arrivées / Départs :**

- ✓ **4 PACTES au 1^{er} décembre 2011** : SIP Neudorf – Schiltigheim – Paierie Régionale – DRFIP RH
- ✓ **4 Concours C** : CPS – DRFIP/DEP – DRFIP/L.REC – DRFIP/DFT –
- ✓ **2 arrivées externes par mutation** : 1 Service Logistique - 1 France Domaine.
- ✓ **1 mutation hors département refusée.**

◆ **Poste Spécifique Marckolsheim :**

La Direction avait sollicité la Direction Générale pour la qualification de Marckolsheim en « poste spécifique » au 1^{er} juillet 2012. Cette demande, soumise dans un premier temps à la CAP locale, a été annulée par notre direction locale et de ce fait n'a pas été présentée à la CAP Centrale de janvier 2012.

La demande du classement d'un poste « spécifique » correspondant à un ballon d'oxygène pour le poste, **FO-DGFIP** a interrogé la Direction locale sur ce revirement ? suppression de poste en Cat C ? L'explication se trouve dans l'affectation au 01.10.2011, d'un agent lauréat du concours Cat B et la suppression d'un emploi de cat C au 1^{er} janvier 2012 sur ce poste.

◆ **Postes vacants à l'issue de cette CAPL :**

1 Illkirch Collectivités – 1 DRFIP/L.REM – 1 C.S.P. (Détachement Extérieur CSP ?) – 1 Saverne (la Direction ne se prononce pas C ou B ?)

VOTE :

FO-DGFIP : Contre CFTD : Abstention CGT : Abstention SNUI : Abstention

Vos Représentants FO- DGFIP en CAPL :
WISNIEWSKI Martine - FORT Gilles - HOFFBECK Sébastien (en qualité d'expert)

CATEGORIE B

◆ **7 emplois ouverts au mouvement du 1^{er} avril 2012 :**

4 DRFIP (?) - 2 SIP Strasbourg Ouest - 1 Saverne Collectivités

◆ **27 demandes :**

- ✓ **10 demandes de 2009-2010-2011** : 1 seule a obtenu satisfaction
Division Stratégie pour France Domaine
- ✓ **17 demandes de 2012** dont une annulation : 6 ont obtenu satisfaction
1 HUS pour **Saverne Collectivités** – 1 PRS pour **CPS** – 1 DRFIP/Dépense pour **DRFIP/CDC** – 1 DRFIP/CDC pour **CPS** - 1 Strasbourg Amendes pou **SIP Strasbourg Ouest** - 1 DRFIP / DFT pour **DRFIP / Dépense.**

◆ **Arrivées :**

- ✓ **7 Concours au 01.10.2011 :**
Villé – Amendes – Marckolsheim – PRS – DRFIP/Compta – CPS – Sélestat SIP
- ✓ **Aucune arrivée externe par mutation**

◆ **Postes vacants à l'issue de cette CAPL :**

✓ 1 SIP Illkirch - 1 SIP Strasbourg Ouest – T. Amendes - 1 CPS

VOTE : FO-DGFIP : Abstention CFTD : Abstention CGT : POUR SNUI : Abstention

Vos représentants FO-DGFIP en CAPL
DIEM Annie - FRIES Sonia - HENRY Marie-Françoise - SAIDOU Marie-Claire

RAPPEL

FODGFIP dénonce la suppression de **44** emplois dans le département au 1^{er} janvier 2012 :
6 A - 14 B - 24 C (ex- FF: 3 A – 14 B - 5 C + ex-FP : 3 A - 0 B - 19 C)